

**Objet : Fourniture et pose de 2 lèves conteneurs reconditionnés**  
**Marché n° 20210516M**

**Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,**

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2123-1 et R 2123-1,

**Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

**Vu** les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

**Considérant** la nécessité de passer un marché de fournitures et services, pour la fourniture et la pose de 2 lèves conteneurs reconditionnés avec le rachat des deux existants.

**Considérant** le montant estimatif des prestations à 60 000,00 € HT,

**Considérant** la consultation mise en ligne sur le profil acheteur et publiée au BOAMP

**Considérant** l'offre présentée par le seul soumissionnaire,

**Considérant** que l'offre de l'entreprise AMV a été jugée économiquement avantageuse,

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

De conclure avec la société AMV un marché de fournitures, numéro 20210516M pour la fourniture et la pose de 2 lèves conteneurs reconditionnés avec le rachat des deux existants.

### ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 50 896,00 € HT pour la fourniture et pose des 2 lèves conteneurs et 1 000,00 € pour le rachat des deux matériels existants, est inscrit au budget principal, de la Communauté.

### ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le **11 MAI 2021**

**Le Président**

**Thierry DEL ROSO**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20210511-2021-05-20D-AU  
Date de télétransmission : 11/05/2021  
Date de réception préfecture : 11/05/2021